Annexes 1 et 2 de l'arrêté du 23 février 2007 relatif à l'organisation du cycle d'enseignement professionnel initial et du diplôme national d'orientation professionnelle de musique (arrêté publié au $J.O~n^{\circ}~68$ du 21 mars 2007).

Annexe 1 - Liste des modules et des unités d'enseignement par cursus

Les contenus, segmentés en unités d'enseignement, peuvent donner lieu à des regroupements et à des démarches globales suivant l'organisation pédagogique de l'établissement.

Tous les cursus prévoient des mises en situation publique et une formation à la scène.

Le choix des options est conditionné par les possibilités offertes par l'établissement ou le groupement d'établissements.

I - Premier groupe de disciplines dominantes

(instrument, chant, accompagnement vocal et instrumental, accompagnement danse, instruments anciens, musiques traditionnelles, jazz, musiques actuelles amplifiées, direction d'ensembles vocaux et/ou instrumentaux)

I. 1 - Cursus de la discipline dominante « Instrument »

Module principal de pratique individuelle

- 1 Interprétation du répertoire des différentes périodes de l'instrument (patrimoine et création)¹.
- 2 Invention-improvisation

Module associé de pratique collective (dans diverses esthétiques)

- 1 En grand ensemble dirigé
- 2 En ensemble à géométrie variable
- 3 En musique de chambre

Module complémentaire de formation et de culture musicale

- 1 Déchiffrage instrumental
 - . pour les instruments polyphoniques : initiation à l'accompagnement (instrument, chant ou danse) comprenant au choix, harmonisation ou basse continue
 - . pour les percussions : initiation à l'accompagnement d'instrumentistes ou de danseurs
- 2 Lecture et analyse de partitions, travaux d'écoute et d'écriture
- 3 Histoire et esthétique
- 4 Organologie

Une unité d'enseignement au choix dans la liste suivante :

- Deuxième instrument ou chant
- Direction d'ensemble vocal et/ou instrumental
- Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique
- Danse
- Théâtre
- Écriture ou composition ou création
- Production et traitement du son
- Mémoire sur un sujet de culture musicale
- Réalisation d'une programmation ou d'une manifestation musicale dans le cadre d'une pratique amateur

¹Pour les instruments monodiques, ce module comprend un volume horaire spécifique avec l'enseignant-accompagnateur.

I. 2 - Cursus de la discipline dominante « Chant »

Module principal de pratique individuelle

- 1 Répertoire soliste du patrimoine et de la création¹ :
 - . mélodie et lied
 - . opéra et oratorio
 - . musique ancienne (Moyen Âge, Renaissance et Baroque)

À l'intérieur de ces différentes catégories, le répertoire abordé tient compte de la voix et du projet de chaque élève.

- 2 Déclamation
- 3 Invention-improvisation

Module associé de pratique collective

Dans diverses esthétiques ; la pratique est, le cas échéant, associée au théâtre et à la danse :

- 1 En grand ensemble dirigé
- 2 En petit ensemble dirigé ou non
- 3 En musique de chambre
- 4 En performance théâtralisée

Module complémentaire de formation et de culture musicale

- 1 Déchiffrage vocal, lecture des langues étrangères, phonétique internationale
- 2 Lecture et analyse de partitions ; travaux d'écoute et d'écriture ; lecture, traduction et analyse des livrets, poèmes et textes associés aux œuvres musicales
- 3 Histoire et esthétique
- 4 Connaissance de la voix (physiologie, tessitures...)
- 5 Harmonisation au clavier ou accompagnement ou basse continue

Une unité d'enseignement au choix dans la liste suivante :

- Instrument
- Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique
- Direction d'ensemble vocal et/ou instrumental
- Plain-chant
- Danse
- Théâtre et mise en scène
- Écriture, création ou composition
- Production et traitement du son
- Mémoire sur un sujet de culture musicale
- Réalisation d'une programmation ou d'une manifestation musicale dans le cadre d'une pratique amateur

I. 3 - Cursus de la discipline dominante « Accompagnement vocal et instrumental »

Pour suivre ce cursus, les bases de la formation musicale sont acquises.

Module principal de pratique individuelle

- 1 Interprétation du répertoire de l'accompagnement vocal et instrumental de différentes périodes (patrimoine et création)
- 2 Déchiffrage (notamment en situation d'accompagnement)
- 3 Transposition
- 4 Réduction d'ensemble vocal ou instrumental
- 5 Harmonisation au clavier, initiation à la basse continue

¹Le travail de ce répertoire comprend un volume horaire spécifique avec l'enseignant-accompagnateur.

Module associé de pratique

- 1 Pratique individuelle de l'instrument principal et en formation de musique de chambre
- 2 Pratique collective en ensemble dirigé

Module complémentaire de culture musicale

- 1 Analyse, histoire et esthétique
- 2 Travaux d'écoute, écriture, arrangement
- 3 Notions de physiologie de la voix et de prononciation de l'italien et de l'allemand et notions d'organologie des différentes familles instrumentales

Une unité d'enseignement au choix dans la liste suivante :

- Initiation à l'accompagnement de la danse
- Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique
- Deuxième instrument ou chant
- Pédagogie appliquée (travail avec instrumentistes, chanteurs...)
- Direction d'ensemble vocal et/ou instrumental
- Danse
- Théâtre
- Production et traitement du son
- Écriture ou composition ou création
- Mémoire sur un sujet de culture musicale
- Réalisation d'une programmation ou d'une manifestation musicale dans le cadre d'une pratique amateur

I. 4 - Cursus de la discipline dominante « Accompagnement de danse »

Ce cursus est ouvert à des instrumentistes autres que les pianistes. Les bases de la formation musicale sont acquises.

Module principal de pratique individuelle

- 1 Interprétation du répertoire de l'accompagnement de la danse à différentes périodes (patrimoine et création)
- 2 Déchiffrage notamment en situation d'accompagnement
- 3 Improvisation dans différents styles et formations, notamment en situation d'accompagnement
- 4 Initiation à l'harmonisation, ou à la basse continue, ou à la réduction d'ensemble vocal et instrumental

Module associé de pratique

- 1 Pratique de l'instrument principal : individuelle et en formation de musique de chambre
- 2 Pratique collective en ensemble dirigé

Module complémentaire de culture musicale

- 1 Analyse, histoire et esthétique
- 2 Travaux d'écoute, écriture et arrangement
- 3 Étude des formes de notation chorégraphique, approche analytique d'œuvres du patrimoine chorégraphique et histoire des principaux courants chorégraphiques

Une unité d'enseignement au choix dans la liste suivante :

- Initiation à l'accompagnement instrumental ou vocal
- Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique
- Deuxième instrument ou chant
- Pédagogie appliquée (liée à la formation musicale pour les danseurs)
- Direction d'ensemble vocal et/ou instrumental
- Danse
- Théâtre
- Production et traitement du son
- Écriture, création ou composition
- Mémoire sur un sujet de culture musicale ou chorégraphique
- Réalisation d'une programmation ou d'une manifestation musicale dans le cadre d'une pratique amateur

I. 5 - Cursus de la discipline dominante « Instruments anciens »

Module principal de pratique individuelle

- 1 Répertoire des différentes périodes de l'instrument
- 2 Répertoire contemporain
- 3 Improvisation, ornementation et basse continue

Module associé de pratique collective

- 1 En ensemble dirigé¹
- 2 En ensemble non dirigé¹
- 3 Pratique collective dans un autre répertoire

Module complémentaire de formation et de culture musicale

- 1 Déchiffrage vocal ou instrumental
- 2 Lecture et analyse de partitions, fac simile, travaux d'écoute et d'écriture
- 3 Histoire et esthétique
- 4 Organologie

Une unité d'enseignement au choix dans la liste suivante :

- Deuxième instrument ou chant
- Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique
- Direction d'ensemble vocal et/ou instrumental
- Accompagnement (instrument, chant ou danse)
- Danse
- Théâtre
- Écriture, création ou composition
- Production et traitement du son
- Mémoire sur un sujet de culture musicale
- Réalisation d'une programmation ou d'une manifestation musicale dans le cadre d'une pratique amateur

¹Dans diverses périodes de musique ancienne, le cas échéant avec la danse et le théâtre.

I. 6 - Cursus de la discipline dominante « Musiques traditionnelles » (voix et instruments)

Module principal de pratique individuelle et/ou collective 1

- 1 Répertoire de l'aire culturelle choisie comme dominante
- 2 Variation et/ou improvisation
- 3 Techniques vocales spécifiques (pour les chanteurs)

Module associé de pratique individuelle et/ou collective ²

- 1 Répertoire d'une seconde aire culturelle proche de la dominante
- 2 Dans un autre répertoire

Module complémentaire de formation et de culture musicale

- 1 Connaissance des sources patrimoniales, organologie, histoire et esthétique
- 2 Analyse et travaux d'écoute
- 3 Étude des formes de notation adaptées à l'aire culturelle choisie comme dominante
- 4 Accomplissement d'un travail de recherche sur un thème patrimonial

Une unité d'enseignement au choix dans la liste suivante :

- Pratique du collectage
- Deuxième instrument ou chant (pour les instrumentistes)
- Instrument (pour les chanteurs)
- Pratique vocale ou instrumentale dans une autre esthétique
- Accompagnement (instrument, chant ou danse)
- Direction d'ensemble vocal et/ou instrumental
- Écriture, création ou composition
- Danse
- Théâtre
- Lien avec les musiques actuelles amplifiées ou le jazz ou la musique ancienne
- Production et traitement du son
- Mémoire sur un sujet de culture musicale
- Réalisation d'une programmation ou d'une manifestation musicale dans le cadre d'une pratique amateur

I. 7 - Cursus de la discipline dominante « Jazz »

(voix et instruments)

I. 8 - Cursus de la discipline dominante « Musiques actuelles amplifiées »

(voix et instruments)

Les disciplines 7 et 8 répondent au même libellé de cursus, mais les contenus sont spécifiques. La chanson fait partie de ce cursus.

Module principal de pratique collective (en petit et/ou en grand ensemble)

- 1 Répertoire dans l'esthétique spécifique de l'élève ³
- 2 Répertoires du patrimoine et mise en situation
- 3 Improvisation

¹ Suivant l'aire culturelle concernée, le cas échéant avec la danse, et dans la réalité sociale où s'exerce cette pratique (c'est à dire hors conservatoire).

²Suivant l'aire culturelle concernée, le cas échéant avec la danse, et dans la réalité sociale où s'exerce cette pratique (c'est à dire hors conservatoire). Dans le cas où le module principal concerne la pratique individuelle, le module associé concerne la pratique collective.

³ Ce répertoire comporte une part de création personnelle.

Module associé de pratique individuelle

- 1 Dans le répertoire spécifique de l'élève
- 2 Dans une esthétique voisine
- 3 Dans une autre esthétique
- 4 Technique vocale spécifique (pour les chanteurs)

Module complémentaire de formation et de culture musicale

- 1 Relevés, écriture et harmonie et arrangement
- 2 Création ou composition
- 3 Production et traitement du son, informatique musicale, notions d'acoustique
- 4 Analyse, travaux d'écoute, histoire et esthétique
- 5 Écriture de texte, approche de la prosodie ¹
- 6 Instrument d'accompagnement (pour les chanteurs)

Une unité d'enseignement au choix dans la liste suivante :

- Deuxième instrument ou chant (pour les instrumentistes)
- Instrument (pour les chanteurs)
- Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique
- Direction d'ensemble vocal et/ou instrumental
- Accompagnement (instrument, chant ou danse)
- Liens avec les musiques traditionnelles
- Danse
- Théâtre
- Mémoire sur un sujet de culture musicale
- Réalisation d'une programmation ou d'une manifestation musicale dans le cadre d'une pratique amateur

I. 9 - Cursus de la discipline dominante « Direction d'ensembles vocaux et/ou instrumentaux »

Le cursus « Direction d'ensembles vocaux et/ou instrumentaux » est, dans son principe, unique. Il convient donc d'établir un tronc commun et d'équilibrer ou de renforcer le contenu des unités d'enseignement entre les deux situations de direction, en fonction du parcours de l'élève.

Lorsque seulement une des deux situations peut être proposée (direction d'ensembles vocaux ou direction d'ensembles instrumentaux), le contenu des unités d'enseignement est alors orienté en conséquence. Cependant, la mise en réseau des ressources dans les deux catégories de formation à la direction sera recherchée pour mettre en place le tronc commun de la formation à la direction.

Le module principal peut s'adresser exceptionnellement à des débutants en direction. En revanche, pour suivre ce cursus, les bases de la formation musicale générale doivent être acquises.

Module principal

- 1 Interprétation des principaux répertoires du patrimoine et de la création ²
- 2 Prise en charge d'un ensemble de manière autonome
- 3 Technique de direction : travail de l'audition, de l'écoute, de la gestique, de l'interprétation
- 4 Conduite de répétition et pédagogie appliquée ²

¹Dans le cadre d'une discipline dominante « chanson ».

² En fonction des ressources de l'établissement et du réseau des pratiques, dans des situations variées sur le plan des niveaux, de l'âge et des effectifs.

Module associé de pratique

- 1 Pratique vocale ou instrumentale individuelle et collective
- 2 Pratique complémentaire du clavier (si le clavier n'est pas l'instrument principal) et base de l'accompagnement
- 3 Pratique complémentaire vocale individuelle (si la voix n'est pas la pratique principale)

Module complémentaire de culture musicale

- 1 Lecture et analyse de partitions, travaux d'écoute, histoire et esthétique musicale
- 2 Connaissance de répertoires vocaux et instrumentaux d'époques, de styles et de formations et de traditions différents
- 3 Connaissance des voix, de la phonétique et des instruments
- 4 Écriture, arrangement, transposition
- 5 Notions d'acoustique et de spatialisation du son

Une unité d'enseignement au choix dans la liste suivante :

- Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique (musique ancienne notamment plainchant, musiques traditionnelles, jazz, musiques actuelles amplifiées...)
- Improvisation, création ou composition
- Accompagnement (instrument, chant ou danse)
- Danse
- Théâtre
- Production et traitement du son
- Mémoire sur un sujet de culture musicale
- Réalisation d'une programmation ou d'une manifestation musicale dans le cadre d'une pratique amateur

II - Second groupe de disciplines dominantes

(culture musicale, formation musicale, écriture-composition, techniques du son)

II. 1 - Cursus de la discipline dominante « Culture musicale »

Pour suivre ce cursus les bases de la formation musicale générale sont acquises.

Les unités d'enseignement des différents modules permettent d'approfondir la musique écrite occidentale du Moyen Âge à nos jours. Ils donnent également, à titre d'ouverture, les repères nécessaires à la compréhension des musiques de tradition orale (jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées). L'approfondissement de ces domaines musicaux s'effectue dans les options qui les concernent spécifiquement.

Module principal

- 1 Histoire de la musique
- 2 Analyse auditive et commentaire d'écoute
- 3 Analyse sur partitions,
- 4 Esthétique
- 5 Expression écrite et orale

Module associé d'écriture 1

- 1 Bases de l'écriture
- 2 Éléments d'orchestration et arrangement
- 3 Informatique musicale

¹ Donnant lieu à des réalisations en public

Module complémentaire de pratique

- 1 Pratique instrumentale ou vocale ou direction d'ensemble vocal et/ou instrumental
- 2 Notion d'harmonisation au clavier, ou d'accompagnement, ou de basse continue

Une unité d'enseignement au choix dans la liste suivante :

- Approfondissement de l'histoire, de l'analyse ou de l'esthétique dans des répertoires spécifiques (jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées...)
- Initiation à la méthodologie
- Initiation à la paléographie
- Direction d'ensemble vocal et/ou instrumental
- Accompagnement (instrument, chant ou danse)
- Théâtre
- Danse
- Production et traitement du son
- Improvisation, création ou composition
- Pratique d'une langue étrangère dans le cadre de l'utilisation de documents musicologiques ou d'une présentation orale d'un projet
- Réalisation d'une programmation ou d'une manifestation musicale dans le cadre d'une pratique amateur

II. 2 - Cursus de la discipline dominante « Formation musicale »

Pour suivre ce cursus les bases de la formation musicale générale sont acquises.

Les unités d'enseignement des différents modules permettent d'approfondir la musique écrite occidentale du Moyen Âge à nos jours. Ils donnent également, à titre d'ouverture, les repères nécessaires à la compréhension des musiques de tradition orale (jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées). L'approfondissement de ces domaines musicaux s'effectue dans les options qui les concernent spécifiquement.

Pour affirmer l'identité musicale de l'élève et favoriser son orientation professionnelle, il est recommandé d'approfondir un des éléments du cursus (interprétation vocale ou instrumentale en toutes esthétiques, direction d'ensemble vocal et instrumental, culture musicale, écriture-composition ou technique du son). Ce choix peut favoriser l'acquisition d'une autre dominante comme le prévoit l'article 10 du présent arrêté.

Module principal

- 1 Pratique instrumentale et vocale individuelle et collective : déchiffrage et interprétation
- 2 Audition et mémorisation, relevés, transposition, analyse auditive et commentaire d'écoute
- 3 Lecture et analyse de partitions
- 4 Histoire et esthétique
- 5 Connaissance des voix et des instruments (notions de physiologie de la voix et des tessitures vocales ; notions d'organologie des différentes familles instrumentales).

Module associé de pratique

- 1 Pratique complémentaire du chant (si la voix n'est pas la pratique principale)
- 2 Pratique complémentaire du clavier, harmonisation au clavier et initiation à l'accompagnement (instrument, chant ou danse)
- 3 Direction d'ensemble vocal et/ou instrumental
- 4 Invention et improvisation

Module complémentaire d'écriture 1

- 1 Bases de l'harmonie et du contrepoint
- 2 Arrangement et éléments d'orchestration
- 3 Informatique musicale

Une unité d'enseignement au choix dans la liste suivante :

- Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique
- Accompagnement (instrument, chant ou danse)
- Initiation à la basse continue
- Initiation à la réduction d'œuvres pour ensemble vocal et instrumental
- Pédagogie appliquée (liée à la formation musicale)
- -Approfondissement de l'histoire, de l'analyse ou de l'esthétique dans des répertoires spécifiques (musique des 20 ème et 21 ème siècles, jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées, musique ancienne...)
- Création, composition
- Danse
- Théâtre
- Production et traitement du son
- Mémoire sur un sujet de culture musicale
- Réalisation d'une programmation ou d'une manifestation musicale dans le cadre d'une pratique amateur

II. 3 - Cursus de la discipline « Écriture-composition »

Pour suivre ce cursus les bases de la formation musicale générale (adaptée au secteur concerné) sont acquises.

Pour respecter l'esprit d'orientation du diplôme, il sera nécessaire d'adapter et d'équilibrer le volume et les contenus de chaque unité d'enseignement suivant les profils des élèves et les champs esthétiques qu'ils choisissent pour ce cursus d'écriture-composition (musique savante écrite, musique électroacoustique, jazz, musiques actuelles...).

Module principal 1

- 1 Écriture
- 2 Techniques de grilles
- 3 Techniques de traitement du son notamment électroacoustique
- 4 Orchestration, instrumentation et arrangement
- 5 Composition notamment assistée par ordinateur

Module associé de culture musicale

- 1 Audition, analyse auditive et commentaire d'écoute
- 2 Lecture et analyse de partitions
- 3 Histoire et esthétique

Module complémentaire de pratique

- 1 Pratique vocale ou instrumentale ou direction d'ensemble vocal et/ou instrumental
- 2 Pratique complémentaire du clavier ou accompagnement
- 3 Invention-improvisation

¹ Donnant lieu à des réalisations publiques

Une unité d'enseignement au choix dans la liste suivante :

- Sonorisation ou enregistrement ou production « image et son »
- Conception et présentation publique d'une production
- Danse
- Théâtre
- Instrument ou chant
- Direction d'un ensemble vocal et/ou instrumental
- Accompagnement (instrument, chant ou danse)
- Mémoire sur un sujet de culture musicale
- Gravure, édition de partitions
- Réalisation d'une programmation ou d'une manifestation musicale dans le cadre d'une pratique amateur

II. 4 - Cursus de la discipline dominante « Techniques du son »

Module principal

- 1 Prise de son, sonorisation, enregistrement (théorie et mise en pratique)
- 2 Informatique musicale
- 3 Acoustique, organologie
- 4 Maintenance du matériel
- 5 Législation sur le son

Module associé de pratique

- 1 Pratique vocale ou instrumentale individuelle et collective
- 2 Improvisation
- 3 Écriture/arrangement

Module complémentaire de formation et de culture musicale

- 1 Formation musicale (notamment lecture de partitions et travaux d'écoute)
- 2 Histoire de la musique, analyse
- 3 Correspondance des arts (notamment image et son)
- 4 Éléments de physiologie de l'audition

Une unité d'enseignement au choix dans la liste suivante :

- Pratique d'un deuxième instrument ou chant (pour les instrumentistes)
- Instrument (pour les chanteurs)
- Danse
- Théâtre
- Accompagnement (instrument, chant ou danse)
- Direction d'ensemble vocal et/ou instrumental
- Approfondissement de l'écriture, création ou composition (par exemple l'électroacoustique,...)
- Sujet de culture musicale donnant lieu à un mémoire
- Réalisation d'une programmation ou d'une manifestation musicale dans le cadre d'une pratique amateur

Annexe 2 - Barème des notations

NOTE

APPRÉCIATION

x < 8	Niveau général insuffisant
8 ≤ x < 10	Objectifs non atteints, des lacunes à combler
$10 \le x \le 12$	Niveau requis, travail, prestations correspondant aux exigences
$12 \le x \le 15$	Bon niveau
15 ≤ x	Très bon niveau

Annexes 1 à 7 de l'arrêté du 23 février 2007 relatif à l'organisation du cycle d'enseignement professionnel initial et du diplôme national d'orientation professionnelle de danse (arrêté publié au $J.O n^{\circ} 68$ du 21 mars 2007).

Annexe 1 - Épreuve d'admissibilité

A - Danse classique

I - Classe de danse classique

- Première partie de la classe : exercices à la barre

Tout exercice favorisant la lecture des acquis de l'élève, concernant :

- * l'aplomb ; la connaissance de la verticalité du corps ; l'équilibre ;
- * les appuis en position en-dehors : sur plié et sur tendu ;
- * la tenue et la conduite des bras, en relation avec la tête et le dos ;
- * les coordinations entre les différents segments du corps : haut/bas ; droite/gauche ; antérieur/postérieur ;
- * les amplitudes de mouvements articulaires : grands pliés ; grands fondus ; levés et tenues de jambe... ;
- * la gestion de la tonicité musculaire : rapidité/lenteur ; relâchement/résistance ; continuité/accentuation ;
- * l'expressivité corporelle : harmonie des lignes ; sens des proportions ; des oppositions ; des dissociations, contrastes en dynamique et tension... ;
- * la musicalité : respect des durées ; rythme ; phrasé ; sensibilité à la mélodie, à l'harmonie...
- Deuxième partie de la classe : enchaînements dansés « au milieu »

Tout exercice favorisant la lecture des acquis de l'élève, concernant :

- * l'aplomb en relation avec les coordinations et les orientations : dégagés ; fondus ; retirés ; temps liés ; ronds de jambes... ;
- * l'équilibre ; levés et tenues de jambes : adage ;
- * les coordinations globales ; orientations ; directions ; déplacements : pas de liaison ;
- * les rotations : pirouettes ; tours ; suivis sur place et en déplacement... ;
- * la rapidité : petite et grande batterie ;
- * la projection/détente ; les sauts : petits et grands ; sur place et en déplacement ; avec élan ; en rotation et avec batterie... ;
- * le travail des pointes.

II - Atelier

Toute situation de pratique favorisant la lecture des acquis de l'élève concernant l'interprétation par l'approche des répertoires et la créativité par l'improvisation.

Le choix du contenu de l'atelier est laissé à l'appréciation du ou des établissements en regard des exigences propres à chaque dicipline.